

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 21 juin 2016  
à 14H00 à La Roche Bernard**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour une séance fixée au 24 mai 2016, le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine s'est réuni.  
Constatant l'absence de quorum et conformément aux statuts de l'établissement, la Présidente a, le 2 juin 2016, convoqué à nouveau l'assemblée pour le 21 juin 2016, strictement pour le même ordre du jour.  
Les délibérations ont donc été votées sans condition de quorum.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

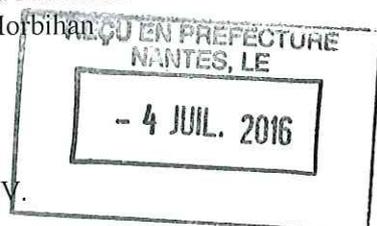
- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.



Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du mardi 21 juin 2016**  
**à 14H00 à La ROCHE BERNARD**

---

**12 MILIEUX NATURELS:**

**Terrains de l'IAV à la « Fosse aux Loups » : quel devenir ?**

Depuis 2005, l'IAV est propriétaire d'une parcelle cadastrée YC n°49, d'une contenance de 341 555 m<sup>2</sup>, située à « La Fosse aux Loups » sur la commune de RIEUX (56) (voir plants ci-joints).

Deux estimations de la valeur vénale de cette parcelle viennent d'être obtenues des Domaines et de la SAFER. Elles sont comprises entre 102 500€ et 115 000€, cette valeur ne tenant pas compte du fait qu'elles ne sont pas libres d'occupation.

En effet, des conventions d'occupation précaire ont été passées avec 5 agriculteurs qui exploitent cette parcelle (voir plan ci-joint). L'un d'eux (Mr TORLAY) vient de nous informer qu'il va cesser son activité le 1<sup>er</sup> septembre 2016, et qu'il résiliera donc à cette date la convention d'occupation. D'ores et déjà plusieurs agriculteurs ont demandé à reprendre en exploitation.

Tous les exploitants actuels en attente ainsi que la Communauté de Communes du Pays de REDON (CCPR) ont été avisés de l'éventualité d'une cession par l'IAV de la totalité de la parcelle et invités à faire connaître leur éventuel intérêt, sans réponse concrète à ce jour.

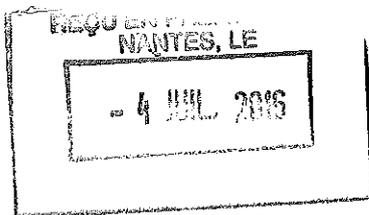
Quant à la SAFER, elle a indiqué que les conventions précaires passées avec les exploitants devraient être requalifiées en bail à ferme, et que ceux-ci sont prioritaires sur tout autre acquéreur en cas de vente par l'IAV.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

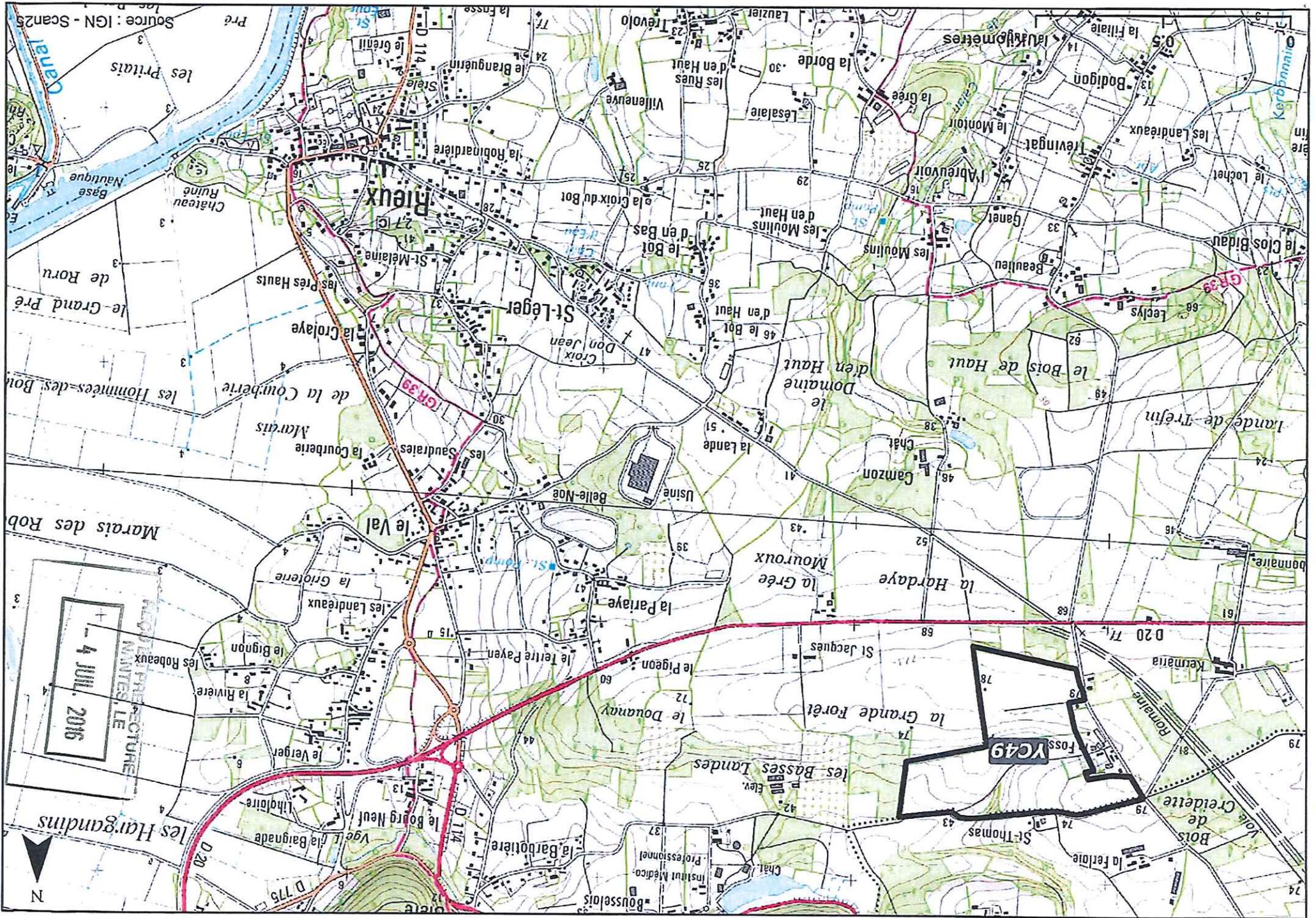
- décide de proposer à la vente la parcelle cadastrée YC n°49 à RIEUX
- charge la Présidente de signer toutes pièces afférentes

**Pour extrait conforme**  
**La Présidente,**

**Solène MICHENOT**









# Découpage des terrains de la Fosse aux Loups - Mise à jour 2010

